

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
<b>D—CONSEIL DES PORTS NATIONAUX</b>					
70	Paiements au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, en vue de payer les dépenses de reconstruction et les immobilisations imputables sur le compte de l'année civile 1968, selon le détail des affectations (Détail à la page 541).....	7,450,000	5,880,000	1,570,000	
75	Paiement au Conseil des ports nationaux (sauf l'intérêt sur les avances approuvées par le Parlement et la dépréciation des installations permanentes) du déficit prévu pendant l'année civile 1968 dans l'exploitation du pont Jacques-Cartier, au port de Montréal (Détail à la page 541).....	430,000	473,600		43,600
80	Autorisation des dépenses engagées par le Conseil des ports nationaux, de son propre chef ou au nom d'autres ou en collaboration avec eux, pour la construction de murs de soutènement le long des rives de la rivière Saint-Charles, entre le futur barrage, à l'embouchure de la rivière, et le pont Scott, au port de Québec; ce montant doit être crédité au compte spécial du Conseil des ports nationaux et constitue une subvention absolue sans intérêt, nonobstant les articles 28 et 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux (Détail à la page 541).....	2,000,000		2,000,000	
		<b>9,880,000</b>	<b>6,353,600</b>	<b>3,526,400</b>	
<b>E—ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT</b>					
85	Déficit d'exploitation et besoins de capitaux pour les canaux et ouvrages confiés à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, avec l'approbation du gouverneur en conseil, et autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière ou toute autre loi, à l'Administration de dépenser les recettes provenant de l'exploitation et de la gestion de ces canaux et ouvrages (Détail à la page 542)....	2,400,000	2,370,000	30,000	
90	Paiement à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, sur demande approuvée par le ministre des Transports et faite par l'Administration au ministre des Finances, pour rembourser à l'Administration le déficit qu'elle a subi à l'égard du canal de Welland au cours de l'année civile 1968 (Détail à la page 542).....	9,855,000	9,925,000		70,000
		<b>12,255,000</b>	<b>12,295,000</b>		<b>40,000</b>